

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 25 octobre 2018

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 25 octobre

Date de
convocation

19/10/2018

Date
d'affichage
19/10/2018

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT
Sébastien, Mmes CARRERE Amandine, MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme
DESPAX Nelly, Mme PLOQUIN Cécile, Mme DAL BEN Carine.
Excusés :, M. LABEYRIE Nicolas, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY jean-Marc.
Absent :

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Adhésion à la plate forme mutualisée de dématérialisation
des marchés publics avec le CDG

M. le maire a rappelé à l'assemblée les obligations qui incombent aux collectivités en matière de dématérialisation de leurs marchés publics : tout marché d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € doit faire l'objet d'une publication dématérialisée sur un "profil acheteur" afin d'offrir aux acteurs économiques un accès en ligne aux avis d'appel public à concurrence (AAPC) et aux dossiers de consultation des entreprises (DCE).

Il a rappelé que pour répondre à ce besoin le CDG32 en partenariat avec le Conseil Départemental du Gers a décidé la mise en place d'une Plate forme Départementale Mutualisée de Dématérialisation des Procédures de Marchés Publics.

Il a soumis ensuite à l'assemblée La convention à passer avec le CDG32 et les modalités de tarification :

Strate démographique et type	Tarif annuel d'adhésion en € en à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Communes de moins de 500 h	50
Communes de 500 à moins de 1000 h	75
Communes de 1000 à moins de 3500 h	150
Communes de 3500 et plus, EPCI de toutes natures et Syndicats mixtes	350

Et invité le conseil à en délibérer

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire ,

Décide d'autoriser le maire à signer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale la convention relative à l'adhésion à la plate forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics .

Fait à MONTREAL le 25 octobre 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

